Zeitschrift: NIKE-Bulletin

Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe

Band: 8 (1993) **Heft:** 4: Gazette

Rubrik: La CFMH informe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA CFMH INFORME

La conservation des monuments et l'aménagement du territoire

Le congrès d'automne de la CFMH à Herisau – quelques notes

Après Genève (1991) et Bellinzone (1992) c'est à Herisau que s'est tenu, les 5 et 6 novembre 1993, le congrès annuel de la Commission fédérale des monuments historiques sur le thème 'La conservation des monuments historiques et l'aménagement du territoire'.

En guise d'introduction au sujet, le président de la CFMH, André Meyer (Lucerne), a rappelé l'objectif de ce congrès: «Le but de notre congrès est de créer des liens plus étroits entre les deux domaines que sont la conservation des monuments historiques et l'aménagement du territoire, entre leurs méthodes et leurs moyens et d'éveiller la compréhension pour les problèmes de la planification comme de la sauvegarde de notre patrimoine et de définir ce qui doit être coordonné, où et comment.»

Pierre Strittmatter (St-Gall) a été le premier à prendre la parole pour exposer l'organisation de l'aménagement du territoire dans le Canton d'Appenzell Rhodes extérieures. Ce demi-canton dispose de cinq différents moyens de planification: l'aménagement local, l'aménagement régional, l'aménagement cantonal global, la planification cantonale des zones protégées, la planification des chemins piétonniers et des chemins de randonnée. Le canton a confié tous ses problèmes d'aménagement du territoire à un bureau privé spécialisé hors des frontières cantonales, une façon de procéder particulière et très certainement unique dans son genre. Compte tenu de la taille du canton et de sa constitution démocratique, les problèmes ne semblent pas insurmontables ce que d'ailleurs confirme l'organisation relativement progressiste des différents types d'aménagement.

Robert Munz (Winterthour) quant à lui a présenté l'incidence de la protection du patrimoine et de la conservation des monuments historiques sur l'aménagement du territoire d'un point de vue juridique. Son exposé s'est révélé fort utile car R. Munz a décrit le réseau des relations qui unit les notions de conservation des monuments historiques, d'aménagement du territoire et de droit et a étayé la discussion de nombreuses références à la législation fédérale et d'un récent jugement du tribunal fédéral (18.11.92) concernant la Köchlin–Areal à Bâle qui donne à réfléchir.

Deux exposés sur le Canton de Vaud

Les participants au congrès ont eu l'occasion de visiter à Schwänberg 'la plus ancienne colonie de l'Appenzell' et après une discussion sur un problème actuel de conservation, ce fut à Alain Guidetti (Lausanne) de prendre la parole au cours de l'après-midi sur le thème: L'aménagement du territoire et l'information du public - Le cas de Moudon. La revitalisation de la ville haute de Moudon qui posait pourtant quatre problèmes essentiels (la structure démographique, la situation de l'habitat, la conservation des monuments historiques, la structure sociale du quartier) peut être qualifiée à bon droit d'exemplaire. Pendant dix ans (1980 - 1990) on a à Moudon ouvert le débat sur une base très large, entre autres avec l'aide des médias, auquel s'est greffé un concours. Les participants au congrès ont pris connaissance avec étonnement des énormes efforts entrepris pour élaborer, au cours de nombreuses discussions animées entre les autorités et la population concernée, des solutions qui semblent prometteuses. La question que les participants se sont cependant posées est la suivante: doit-on considérer le cas de Moudon comme exceptionnel ou exemplaire? Certes, cet exemple apporte des éléments très intéressants dans la discussion sur la relation entre la conservation des monuments historiques et l'aménagement du territoire; reste à savoir s'il est applicable dans d'autres localités et dans d'autres situations.

Denis Weidmann, archéologue cantonal du Canton de Vaud (Lausanne), a par la suite présenté ses réflexions: L'aménagement du territoire et l'archéologie: le cas du Canton de Vaud. Le Canton de Vaud, très riche en sites archéologiques, a depuis le XIXème siècle élaboré de nombreux inventaires. C'est à 1841 que remonte le premier questionnaire archéologique et en 1854 déjà, on disposait d'une carte archéologique cantonale dont l'utilité n'était d'ailleurs pas énorme. La deuxième carte a été élaborée en 1927 et en 1969 une nouvelle réglementation sur la conservation des monuments historiques et l'archéologie a été promulguée. Le canton dispose d'autres moyens de travail très utiles, des archives très complètes et une nouvelle carte archéologique datant de 1975. A cela s'ajoute que très tôt déjà le Canton a eu recours à la photographie aérienne. La construction des route nationales a également été à l'origine de plus grandes 'actions'. Dans l'ensemble l'exposé de Denis Weidmann a convaincu les participants qu'il existe dans le Canton de Vaud une bonne collaboration entre l'archéologie, la conservation des monuments historiques et l'aménagement du territoire même si les différents domaines ne sont, pas encore coordonnés complètement.

La conservation des monuments historiques en milieu architectural urbain et les espaces verts urbains

La première journée de ce congrès s'est terminée par la présentation de Volkmar Eidloth, conseiller en aménagement du territoire du service de conservation des monu-

ments historiques du Bade-Wurtemberg (Stuttgart). Volkmar Eidloth a distingué avec précision dans son exposé trois types d'espaces verts urbains: 1) L'espace vert urbain en tant que borne fixant les limites de la croissance urbaine. 2) L'espace vert urbain en tant que partie intégrante et caractéristique des éléments urbanistiques. 3) L'espace vert urbain comme élément caractérisant ce qui va au-delà des limites urbaines. L'orateur a également prouvé la valeur assainissante et psychologique de l'espace vert urbain sur la base de quelques exemples. Par son exposé, Volkmar Eidloth a démontré avec conviction quelle valeur et quelle place sont à accorder à l'espace vert urbain.

Le complexe Sulzer à Winterthour

Le seconde journée a été consacrée à la présentation et à la discussion d'un thème d'une difficulté peu commune, un réel défi, à savoir, la reconversion des grands complexes industriels situés au centre des villes sur la base de l'exemple du complexe Sulzer à Winterthour. Fridolin Störi (Winterthour) a entretenu les participants au congrès du thème de la coordination alors que Giuseppe Gerster (Laufen) a présenté certaines réflexions sur le concours mené en 1992 et sur ses aspects architecturaux. Andreas Pfleghard, conservateur cantonal des monuments historiques (Zurich), a exposé les aspects touchant à la conservation des monuments historiques et a ainsi invité à la discussion que Georg Mörsch (Zurich) a animée et dirigée.

Ce congrès fera de nouveau l'objet d'une publication par le Centre NIKE au cours du premier semestre 1994 qui accordera une place importante au compte rendu de cette discussion animée et approfondie. C'est pour cette raison que nous ne présentons dans cet article que quelques aspects de ce débat. A l'aide d'un bon nombre de tableaux, de graphiques et d'organigrammes, F. Störi a essayé en introduction de présenter la prise de position du conseil municipal de Winterthour prêt à assumer la coordination et l'organisation du projet et donc une fonction de gestion. Il a fallu bien vite se rendre à l'évidence que les intérêts de l'entreprise Sulzer, de la ville, des responsables de l'aménagement du territoire et de ceux de la conservation des monuments historiques divergeaient sur des points essentiels.

G. Gerster a présenté le résultat du concours organisé comme un véritable coup de chance et de hasard puisque que, comme chacun sait, le premier prix a été décerné au Bureau Jean Nouvel, Emmanuel Cattani et Associées (Paris) qui s'est vu confier l'élaboration et la réalisation de la première étape du projet. A. Pfleghard ne voit pas l'avenir avec optimisme pour le complexe Sulzer, c'est ce qui est ressorti de son exposé intitulé 'La mort de Sulzer, drame en cinq actes'. A son avis, tout le complexe mérite d'être sauvegardé et on dispose sur le sujet de diverses expertises et contre–expertises analysant la situation sous les aspects et les intérêts les plus divers. Le problème semble entre

LA CFMH INFORME

autres venir du fait que la conservation des monuments historiques et l'aménagement du territoire partent de considérations et de points de vue différents et n'ont pas (encore) trouvé les moyens de coordonner leurs efforts.

Un premier bilan

Le président de la CFMH a fait un premier bilan du congrès en quatre points: 1) La conservation des monuments historiques doit s'intégrer dans l'aménagement du territoire. Le processus à suivre pour que cela se fasse doit être élaboré en détail. 2) Dans son intégration dans le processus d'aménagement du territoire, la conservation des monuments historiques ne doit pas oublier le rôle qui lui incombe, à savoir, la conservation de la substance matérielle des monuments. 3) La conservation des monuments historiques ne doit pas se fondre dans l'aménagement du territoire. Elle possède ses propres normes juridiques qu'elle doit appliquer en fonction des cas. Il peut s'agir d'une intégration mais pas d'une fusion avec l'aménagement du territoire. 4) L'objectif de la conservation des monuments historiques reste le même quelque soit le type d'objet en question (objets sacrés, profanes ou industriels). Le résultat peut éventuellement varier en fonction du type d'objet.

Vo

Du modernisme au post-modernisme dans le culte du monument?

C'est sur ce thème que s'est déroulée du 14 au 16 octobre 1993 à Passau la 7ème assemblée annuelle des services de conservation des monuments historiques de Bavière. Ce thème reprenait sous une formulation plus pénétrante le sujet de la Conférence des conservateurs des monuments historiques d'Heidelberg où il avait été question en juin dernier de la mission du conservateur et du défi actuel lancé à la conservation des monuments historiques. Avec l'introduction de la notion de post-modernisme, on aborde le problème du pluralisme de notre époque et également de la disparition de toutes les normes et on est amené à se demander où se trouvent les valeurs des monuments historiques et comment ces valeurs sont-elles ancrées. L'exposé d'introduction de Wilfried Lipp (conservateur du Land d'Oberösterreich) a présenté la théorie d'Alois Riegl dont la notion de détermination artistique et la publication de 1903

LA CFMH INFORME

'Der moderne Denkmalkultus, sein Wesen und seine Entstehung' semblent apporter des éléments tout à fait modernes pour répondre à la question posée. La relativisation actuelle de la notion de monument historique pourrait être à l'origine de cette détermination artistique que nous connaissons à notre époque. L'analyse que fait A. Riegl des valeurs du monument historique s'oppose en fait à leur normalisation et à leur caractérisation écrite: la valeur en fonction de l'âge est une notion transitoire qui souligne aussi bien la pluralité des apparences possibles du monument que sa variabilité. La valeur en fonction de l'âge est par ailleurs une notion émotionnelle. Le XXème siècle a, par son caractère scientifique, chassé l'émotionnel de la conservation des monuments historiques en commençant par les concepts de nation, de patrie puis ensuite d'ambiance'. L'auto-dynamique scientifique s'oppose fondamentalement aux concepts de Riegl et ne correspond pas non plus à l'attitude émotionnelle du post-modernisme. Toutes ces théories sont liées à la représentation de la situation d'une époque: la conservation des monuments historiques en tant qu'élément d'une thèse écologique intégrale, la réduction du monument historique à une simple valeur visuelle dans un monde médiatisé, la pluralité qui, dans ce contexte, a été comparée à l'image que l'on pourrait se faire d'un patchwork de monuments historiques, c'est-à-dire d'une perception dénuée de toute critique. A ce dernier élément s'est ajoutée l'hypothèse du comportement à une époque post-moderne: si on part du point de vue que le monument ne se manifeste qu'au moment de sa perception, on peut le considérer comme un monument potentiel, comme un témoin matériel dont la signification n'est pas déterminée. Ce serait du ressort de la conservation des monuments historiques d'être créatif dans la recherche des valeurs du monument historique. La signification de ces idées de réflexion n'est pas de se livrer à des spéculations - qui me semblent dangereuses compte tenu de la perte de sens du monument historique traditionnel - mais plutôt de remettre en question nos praticiens qui risquent effectivement de ne percevoir le monument que par sa capacité historique et technologique. Michael Petzet a abordé ces problèmes en évoquant la perfection des inventaires et des travaux de recherche architecturale - de vrais chefs d'oeuvre de perfection - et en décrivant la conservation des monuments historiques comme une oeuvre d'art qui ne peut être perçue par les personnes extérieures que comme un culte des reliques. M. Petzet a justifié le pluralisme de notre époque qui est pour lui ce que l'on appelle à tort l'expansion de la notion de monument historique et qui est en fait l'extension de ce qui apparaît digne d'être considéré comme un monument mais que l'on ne peut plus saisir avec les méthodes traditionnelles.

Les exposés présentés à cette rencontre étaient groupés en fonction des thèmes suivants; la substance et le message du monument, la politique et la morale dans le domaine de la conservation des monuments historiques. Brièvement quelques autres sujets importants ayant été abordés dans les exposés: le problème des inventaires qui représente la source informative des conservateurs des monuments historiques où ils peuvent puiser ou plutôt choisir, le problème de la qualification et de la sélection nécessaires qu'il faut opérer dans la pratique en conservation des monuments historiques, le problème des méthodes de classement dans un domaine qui semble si vaste. Les orateurs ont constaté qu'en littérature spécialisée dans la conservation des monuments historiques, depuis A. Riegl on ne parle plus d'émotions. Il est également important de noter que les monuments historiques apparaissent souvent comme des symboles du pouvoir et que par conséquent la conservation des monuments historiques appartient au domaine de la politique. Nott Caviezel a montré l'utilisation économique qui est faite des monuments historiques servant de plans décoratifs dans les publicités et a évoqué le thème de la société de loisirs à l'affut d'aventures qui consomme les monuments, dans le cas du tourisme par exemple, et les dévalorise en leur collant l'étiquette 'à voir'. Alfred Wyss avait pour sa part été invité à se pencher sur la morale en matière de conservation des monuments historiques; il l'a essentiellement définie comme étant du ressort de la responsabilité des conservateurs des monuments historiques.

Cette rencontre a surtout souligné à quel point les valeurs traditionnelles du monument historique sont remises en question dans notre société moderne qui vit sans mythe et sans consensus et qui est de plus en plus régie par les lois économiques. Une rencontre qui nous fait réfléchir au bien-fondé des méthodes de notre époque actuelle. La conservation du monument en tant qu'objectif de la mission du conservateur des monuments historiques n'a pas été remise en cause lors de cette assemblée annuelle.

Alfed Wyss